

Crottinettes

La voie publique appartient à tous. Il est important de ne pas la dégrader.

Publié le 23/04/2024 – Mis à jour le 06/03/2025

Les propriétaires de chien sont tenus de ramasser les déjections de leur animal. Pourtant, ces pollutions canines souillent encore trop fréquemment les trottoirs, les parcs et aires de jeux alors qu'aucune étude scientifique n'a prouvé que cela portait bonheur de marcher dedans.

Ce fléau pose de véritables problèmes, outre la dégradation du cadre de vie, celles-ci nuisent à l'hygiène en favorisant la prolifération des microbes, et à la sécurité en augmentant les risques de chutes.

Ces incivilités coûtent également cher à la collectivité car elles représentent une charge financière importante pour assurer le nettoyage des sites souillés. Sans parler de l'inconfort que cela représente pour les agents de propreté ou les jardiniers de GPSO. Les déjections qui jonchent le sol des villes ne sont pas une fatalité, les dispositifs mis en place par GPSO sont variés, et des gestes simples de civisme permettraient à tous de marcher en toute tranquillité en regardant le paysage plutôt que le bout de ses pieds.

Carte des crottinettes à Meudon

Information de contact



Ville de **Meudon**

Hôtel de Ville

*Horaires : Lundi, mardi,
mercredi, vendredi*

8h30-12h et 13h30-17h30

Jeudi et samedi

8h30-12h

Fermé l'après-midi

Accueil sans rendez-vous

Démarches sur rendez-vous

Adresse : 6 avenue Le Corbeiller 92190 Meudon

Tél. : 01 41 14 80 00

Mairie annexe

*Horaires : Lundi, mardi,
mercredi, vendredi*

9h-12h et 13h30-17h

Jeudi : 9h-12h

Fermée l'après-midi

et le samedi

Accueil sans rendez-vous

Démarches sur rendez-vous

Adresse : 5 avenue G.-Millandy 92360 Meudon-la-Forêt

Tél. : 01 41 28 19 40